



AVIS

PACTE REBOND POUR L'EMPLOI PLAN « UN JEUNE - UNE SOLUTION »

FEVRIER 2021



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

La situation exceptionnelle que nous connaissons et affrontons ensemble, est porteuse, au-delà du cadre sombre et des difficultés exacerbées qu'elle nous impose, de transformations vertueuses et d'une solidarité renouvelée.

Comme l'a indiqué le Président de la République en juillet dernier « Notre jeunesse doit être la priorité de cette relance ». Ainsi, à la faveur de l'accord de relance, un financement conséquent est apporté dans le cadre du plan « un jeune-une solution » pour que nos territoires développent des réponses innovantes sur les sujets de l'insertion des jeunes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, outre la mobilisation conjointe de nombreux acteurs (partenaires sociaux, service de l'emploi, entreprises, associations...), la Région va s'impliquer plus particulièrement au secours des étudiants décrocheurs de l'enseignement supérieur, avec pour objectif d'offrir des réponses plus qualitatives, à l'écoute des attentes des jeunes en matière de formation et d'emploi, et proposant des parcours individualisés (coaching, prise en charge du permis de conduire).

La Commission « Orientation, éducation, formation, parcours professionnels » s'est chargée, au nom du CESER, de proposer un avis circonstancié sur le nouveau Plan Jeunes régional avec le désir que notre institution soit pleinement associée à la construction et à l'évaluation des politiques de relance.

[Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes](#)

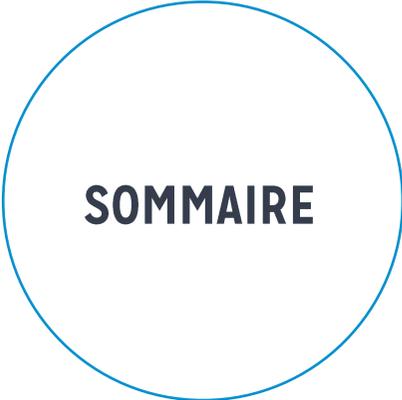
AVIS

2021-01



**Présidente de la Commission
Orientation, éducation, formation,
parcours professionnels**

Mme Edith BOLF



SOMMAIRE

Introduction	6
Un plan nécessaire pour répondre à une situation exceptionnelle.....	7
Une mise en œuvre qui reste à construire.....	9
Conclusion	11
Annexe.....	12
Annexe Lettre de saisine	12
Contributeurs	13
Remerciements	15
Déclaration des groupes.....	16
Résultats des votes.....	23
Contacts.....	30



Introduction

Le CESER est saisi pour avis sur le rapport du Conseil régional intitulé « PACTE REBOND POUR L'EMPLOI, PLAN « UN JEUNE - UNE SOLUTION », ou « Plan jeunes », qui constitue le volet territorial du plan « Un jeune, une solution », annoncé par l'Etat le 23 juillet 2020.

Ce « Plan jeunes » constitue également un des volets de l'accord global de relance Etat -Région, signé le 16 janvier 2021, et pour lequel le CESER est également saisi pour avis.

Le « Plan jeunes » prévoit de proposer 10 985 parcours de formation supplémentaires en 2021 et 2022 pour Auvergne-Rhône-Alpes :

- ▶ prioritairement aux jeunes de 16 à 29 ans révo- lus, à la fois peu ou pas qualifiés
- ▶ aux titulaires du Bac, notamment ceux qui sou- haitent, après un échec dans l'enseignement supé- rieur, s'orienter vers une filière professionnelle.

Les secteurs d'activité visés sont des filières d'avenir à potentiel de recrutement :

- BTP et transition écologique
- Industrie / Industrie du futur
- Services à la personne & Santé
- Numérique
- Sport, montagne, tourisme
- Agriculture

Le « Plan jeunes » prévoit également une revalorisation des indemnités pour les stagiaires de la formation pro- fessionnelle et un accompagnement des organismes de formation dans leur transformation digitale.

L'ensemble de ce plan doit être mis en œuvre d'ici la fin 2025, avec des entrées en formation ciblées prioritairement en 2021 et 2022, et au plus tard en 2023.



Un plan nécessaire pour répondre à une situation exceptionnelle

Le CESER reconnaît tout d'abord l'engagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans cet accord, qui vise à une « *mobilisation conjointe dans l'investissement dans les compétences à destination des jeunes* ».

Dans un calendrier resserré, il est appréciable que ce « Plan jeunes » ait pu faire l'objet d'une concertation au sein des instances du CRE-FOP, et d'une présentation au bureau de la commission 3 du CESER.

Sur la base des éléments présentés, le CESER relève et apprécie en particulier les orientations suivantes :

► Un effort financier cumulé pour l'État et la Région en faveur des jeunes : avec cet accord, la Région s'engage à maintenir son budget « formation professionnelle » au niveau de 2019, les crédits d'État venant s'additionner aux crédits régionaux déjà consacrés à ce public. La Région s'engage également à assurer l'ingénierie de formation, le suivi des bénéficiaires et la mise en cohérence de l'offre régionale de formation ;

► Une approche souple des publics et des secteurs d'activité cibles : le plan doit ainsi permettre de répondre au plus près des besoins, et de s'adapter aux besoins qui pourraient émerger au cours de sa mise en œuvre : élargissement de la tranche d'âge, secteurs non exclusifs... ;

► La possibilité pour les publics de bénéficier successivement de plusieurs types d'actions de formation : remobilisation, pré-qualifiant, et qualifiant/certifiant, dans une logique de parcours progressif d'accès à l'emploi ;

► Une revalorisation des indemnités de stage, souhaitée et compensée financièrement par l'Etat dès 2021, ainsi que la possibilité de bénéficier du statut le plus favorable selon les situations ;

► Une prise en compte des freins périphériques à l'accès à la formation, avec une prise en charge possible de frais annexes : accompagnement personnalisé type coaching, aide au financement du permis de conduire... ;

► Une articulation recherchée avec le plan d'attractivité des métiers du secteur santé/social adopté en octobre 2020 : les actions de préqualification sont ainsi ouvertes aux formations d'infirmier, aide-soignant et accompagnant éducatif et social ;

► Une attention particulière portée aux jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur, avec la mise en place d'actions innovantes en partenariat avec les acteurs universitaires : CROUS, SCUIO...

► Un plan de communication grand public, qui nécessitera d'associer les partenaires de l'Etat et de la Région.

Le « Plan jeunes » contient donc à la fois des moyens financiers, et de nombreuses pistes d'actions intéressantes et innovantes. Il est à noter que ce plan repose essentiellement sur un effort financier de l'Etat, la Région s'engageant pour sa part à maintenir sa contribution budgétaire du compte administratif 2019, soit son niveau le plus faible atteint depuis le début de la mandature.

Il convient désormais de mettre concrètement en œuvre ce plan, en s'appuyant en particulier sur les outils et dispositifs existants, mais encore insuffisamment opérationnels.





Une mise en œuvre qui reste à construire

Le CESER identifie plusieurs axes pour la mise en œuvre de ce « Plan jeunes », au plus près des besoins des publics et des territoires.

Le recensement des besoins des employeurs s'appuie actuellement sur les 15 Comités Région pour l'Emploi, essentiellement organisés à l'échelon départemental. Pour identifier le marché caché de l'emploi, il est nécessaire d'amplifier cette démarche, en dépassant les constats et réponses conjoncturels. Une analyse prospective des besoins structurels en formation d'un territoire est nécessaire, en s'appuyant sur les travaux des partenaires sociaux et des branches professionnelles présentes sur le territoire.

L'interdépendance entre les secteurs d'activité et les métiers doit en particulier faire l'objet d'une analyse et d'une concertation locale.

L'identification des jeunes constitue un autre enjeu important, en particulier pour les décrocheurs de l'enseignement supérieur et autres « invisibles ». En matière de décrochage scolaire et universitaire, la Région dispose d'ores et déjà d'un plan d'actions sur lequel il est nécessaire de s'appuyer.

Il est aussi nécessaire d'exploiter les nombreuses données collectées par les établissements d'enseignement supérieur. En complément des réseaux déjà identifiés, il convient de mobiliser largement les structures associatives en contact avec les publics jeunes les plus éloignés de la formation ou de l'emploi.

Les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur parcours de formation en alternance en raison de la situation économique doivent également faire l'objet d'une attention particulière, notamment les candidats à l'apprentissage n'ayant pas trouvé

d'employeur à l'issue de la période de 6 mois prévue par le plan gouvernemental.

L'accompagnement individuel constitue un enjeu essentiel pour la réussite de ce plan. Ce besoin ne doit pas être sous-estimé : les prestations d'accompagnement requièrent des compétences et une posture spécifique, et ne peuvent être confondues avec l'action de formation proprement dite. Elles doivent pouvoir être confiées à des prestataires spécialisés en accompagnement et orientation.

Une labellisation particulière de ces parcours pourrait être intéressante, afin d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires tout au long de leur parcours professionnel.

Il conviendra d'articuler ces actions avec les plans régionaux déjà engagés par la Région en matière de lutte contre l'illettrisme et d'accompagnement du public en situation de handicap.

Comme le CESER l'a déjà souligné à plusieurs reprises dans ses travaux, le « Plan jeunes » doit s'appuyer sur une analyse des besoins et attentes des jeunes en matière de formation et d'emploi.

Les freins dans l'accès à la formation peuvent être de nature très diverse : mobilité, logement, garde d'enfants... Il est nécessaire de s'appuyer sur les autres politiques sectorielles menées par le Conseil régional : transports, action sociale...

La question de la mobilité des jeunes est un sujet complexe : pour certains publics, l'accès à la formation ou à l'emploi ne peut s'envisager que dans la proximité géographique. Il convient d'organiser ces mobilités pour concilier attachement au territoire et réalisation du projet professionnel.

Le déficit d'attractivité de certains métiers, dits « en tension », nécessite aussi de prendre en compte et de lever les freins des jeunes à

s'orienter vers ces métiers : conditions de travail, rémunérations, perspectives d'évolution...

L'accès à des formations qualifiantes et diplômantes, attractives et gages d'insertion pour les jeunes, doit être encouragé dans le cadre de passerelles entre les dispositifs mis en place. Il pourrait être intéressant d'ouvrir ces parcours à des publics « adulte » en difficulté.

En matière de suivi et d'évaluation du « Plan jeunes », le CESER souhaite que la gouvernance soit élargie aux principaux acteurs concernés : branches, partenaires sociaux... Une information et une concertation régulière du CREFOP sur la mise en œuvre du plan est également nécessaire.

Le CESER, qui est chargé de contribuer à l'évaluation des politiques publiques, souhaite être associé à la définition des indicateurs et à l'évaluation de ce plan.



Gouvernance et modalités de suivi

Comité technique

Fréquence des réunions : trimestrielle

Composition : Etat (SGAR, Direccte) et Région (DG, DFOR).

Mission : suivi, dans la mesure des données disponibles, des mêmes indicateurs de performance que ceux utilisés par Pôle Emploi dans le cadre du PACTE.



Durée



Modalités financières

76,9 M€

Avec

- un acompte en 2021 et le solde en 2025
- Engagement de la Région de maintenir son CA 2019 soit 116,4 M€



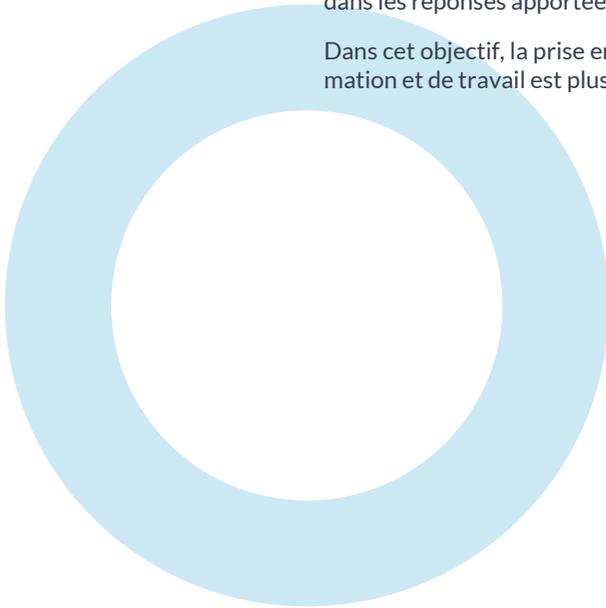


Conclusion

Le « Plan jeunes » présenté au CESER pour avis constitue une première réponse aux difficultés que rencontrent les jeunes dans leur parcours d'accès à l'emploi. Il acte un engagement conjoint de l'Etat et de la Région pour répondre aux défis posés par la crise sanitaire.

La mise en œuvre de ce plan reste largement à construire : par la mobilisation conjointe des acteurs, elle peut être une opportunité d'innovation dans les réponses apportées aux jeunes.

Dans cet objectif, la prise en compte de leurs attentes en matière de formation et de travail est plus que jamais essentielle.



Annexe

Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES20 10666

Le Conseil régional, le 10 février 2021

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de procéder à la saisine officielle pour avis du Conseil économique, social et environnemental régional sur les rapports suivants, également joints à ce pli :

- Décision modificative n°1 de l'exercice 2021 (plan de relance),
- Elaboration du prochain CPER 2021-2027,
- Pacte rebond pour l'emploi : plan " un jeune - une solution ".

Les horaires de passage vous seront communiqués ultérieurement par la Direction des Assemblées.

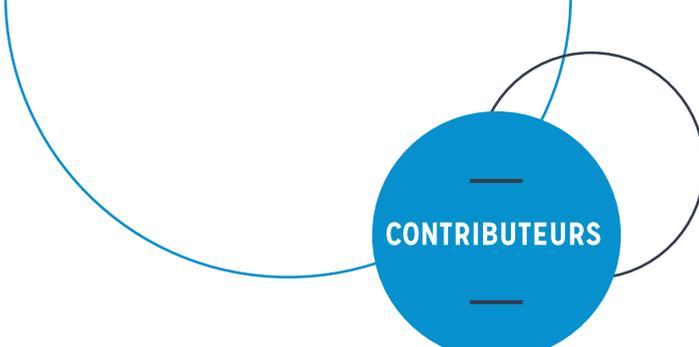
Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Edith BOLF

Présidente de la commission « Orientation, éducation, formation, « parcours professionnels »

► Jacques CADARIO

Troisième vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège

1*

- BERNELIN Thierry (UDES)
- BORDES Claude (UIMM)
- BRUNET Christian (U2P)
- CABUT Bruno (U2P)
- CHARVERON Philippe (MEDEF)
- DESSERTINE Philippe (SYNTEC)
- GIROD Pierre (CRMA)

Collège

2*

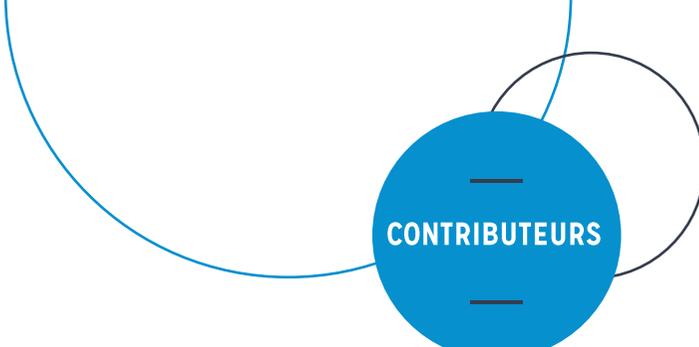
- ACOLATSE Erick (CFE-CGC)
- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- BENSELLA Lynda (CGT)
- BOCHARD Frédéric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- DELAUME Colette (FO)
- DI MARCO Anna (FSU)
- GELDHOF Nathalie (CGT)

Collège

3*

- BEDIAT Patrick (FAS)
- BENOIT Jean-Marie (FCPE)
- BERNARD Mathias (Universités)
- BIN-HENG Maryvonne (Filactions)
- CADIOU Aurélien (ANAF)
- CHAMBA Cécile (JCE)
- GALLO Anaïck (APEL)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- MARCAGGI Christophe (UNALP / CNPL)
- PEYREFITTE Carole (CRMA)
- VILLARD Hélène (CCIR)NOM Prénom (organisation)

Collège 2*

- HAMELIN Catherine (UNSA)
- LAGNIER Christine (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- RAUFAST Michelle (CFDT)
- RUCKA Agathe (CFTC)
- SIVARDIERE Patrick (CFDT)

Collège 3*

- IMBERT Mélanie (AFEV)
- MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)
- MONNET Alexis (CRAJEP)
- MOYROUD Anne (CRESS)
- PICCOLO Maël (HANDICAP)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- THOMAZET Loïc (HANDI SUP)
- VIGNAT Josette (CRT)
- ZAYET Zihar (PEEP)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

FRARIER Samuel, Directeur adjoint, Direction de la formation et de l'orientation, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

► INTERVENTION DE Christophe MARCAGGI, au nom du collège 1

Le Plan Jeunes 2021-2022 du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes reçoit un accueil favorable de la part du 1^{er} Collège du CESER

Le 1^{er} collège a pris connaissance du « Plan Jeunes 2021-2022 » présenté en ce début d'année à l'assemblée délibérante par le Président du Conseil Régional.

A l'examen de ce document, le 1er collège émet plusieurs observations et formule une proposition.

D'une part, le projet d'accord entre l'Etat et la Région sur ce sujet majeur de la formation des jeunes est une bonne nouvelle. Le 1^{er} collège se réjouit que la Région décide de s'associer au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) lancé par l'Etat le 20 juillet 2020, et apporte à ce plan des moyens supplémentaires, ainsi que des orientations issues de l'observation du terrain.

Les 6 secteurs ciblés par le projet d'accord et considérés comme prioritaires sont pertinents, en particulier celui qui concerne les services à la personne et la santé, où le déficit de formations adaptées aux besoins est criant.

Le 1er collège approuve également l'orientation soutenue exprimée en direction des actions qualifiantes ou certifiantes, en souhaitant également qu'une place soit faite aux formations diplômantes dont on connaît l'attractivité renforcée envers les jeunes et leurs familles.

Toutefois, il convient d'attirer l'attention du futur comité technique de gouvernance de ce prochain accord Etat-Région, sur les limites à prendre en compte en ce qui concerne les potentialités de la digitalisation des formations, certaines d'entre elles, notamment les formations dédiées aux services à la personne, supposant un apprentissage pratique que la digitalisation ne permet pas.

L'examen de ce projet d'accord est également l'occasion pour le 1er collège de faire une proposition : celle de renforcer l'efficacité des CRPE (Comités Région pour l'Emploi) en permettant à ceux-ci de travailler sur des orientations de moyen et long terme en matière d'adéquation locale entre l'emploi et la formation. Les CRPE, créés en septembre 2020, délibèrent depuis leur installation, d'une façon trop excessive sur des pistes d'emploi à court terme, parfois incompatibles avec la structuration d'une offre de formation locale adéquate. Donner aux CRPE la capacité à travailler à la création d'actions de formation plus complexes, donc plus longues à mettre en œuvre, serait une bonne orientation pour chacun des bassins d'emploi.

Sauf expression individuelle contraire, le collège 1 votera favorablement l'avis qui lui est proposé.

► INTERVENTION DE Nathalie GELDHOF, au nom de la CGT (Collège 2)

Le CESER est saisi pour avis sur le rapport du Conseil régional intitulé « PACTE REBOND POUR L'EMPLOI, PLAN « UN JEUNE -UNE SOLUTION », dans un temps très court, en seulement deux séances de travail : une première en bureau et une seconde en commission.

Sachant que le plan qui sera présenté à la plénière du conseil régional du 23 février 2021 nous a été transmis dans son intégralité seulement le 10 février.

Nous avons donc travaillé dans l'urgence, rédigé un avis plutôt satisfaisant vu les conditions de travail, rapides, urgentes et toujours en visio-conférence.

Cependant pour la CGT, nous regrettons que le CESER n'est pas pris plus de recul vis à vis de ce plan « Un jeune –Une solution ». A la lecture, nous réalisons qu'une nouvelle fois, le conseil régional se saisit d'une opportunité créée par la crise sanitaire que nous subissons toutes et tous.

Que d'effets d'annonces : 10 985 parcours de formation supplémentaires ! prioritairement aux jeunes de 16 à 29 ans révolus ! Mieux rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle ! Permettre aux jeunes déjà titulaires du BAC, après un échec dans l'enseignement supérieur de s'orienter vers une filière professionnelle ! Transformer la formation et la pédagogie en tirant toutes les potentialités de la digitalisation ! Un peu de coaching personnalisé ! On rajoute une plateforme et voilà...Une belle communication pour annoncer que la situation de la jeunesse est prise en compte en Auvergne-Rhône-Alpes par les pouvoirs publics.

Aider la jeunesse est une obligation.

En effet, la jeunesse est durement frappée par cette pandémie, que ce soit par la restriction des contacts humains, la fermeture des lieux culturels, par la difficulté de trouver un job étudiant ou un premier emploi, la difficulté financière pour se nourrir et même par la difficulté de trouver ou de garder un logement.

Or « Un jeune, Une solution » est-ce que ce plan répond aux besoins d'urgence de la jeunesse ?

Ou ne pourrait-on pas dire que ce plan est une nouvelle opportunité pour les officines de formations de récupérer de l'argent aux dépens du service public déjà mis à mal.

Pourtant investir dans la jeunesse c'est investir pour l'avenir de la région et de la nation.

Il est donc indispensable que la région investisse enfin réellement dans sa jeunesse, en lui assurant immédiatement des moyens de subsister, en investissant dans la construction au travers du CPER pour faciliter le retour à l'université et l'accès à un premier logement. Soutenir les étudiant.e.s afin de leur permettre de poursuivre leurs études, c'est préparer l'économie de demain et garantir sa souveraineté scientifique, technologique et industrielle.

Investir pour sa jeunesse aurait dû être l'axe de travail prioritaire de la région avant de proposer des formations pré-qualifiantes, modulaires dans la formation professionnelle.

Les jeunes des lycées professionnels sont également les oublié.e.s de ce plan. Quels sont les investissements effectués par le conseil régional dans les ateliers des lycées professionnels ? Quels travaux sont réalisés dans les bâtiments afin que les élèves de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire puissent travailler dans de bonnes conditions ? Trop peu.

Concernant la situation des jeunes en apprentissage, combien de jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes sont encore aujourd'hui sans contrat d'apprentissage, arrivant au bout des 6 mois, que se passe-t-il pour eux maintenant et ces prochains mois ?

Nous attirons également l'attention sur la nécessité de ne pas mettre davantage en difficulté les personnels des établissements publics et privés des secteurs des métiers en tension à l'instar du secteur de la santé et du social. L'apprentissage se fait également au sein des entreprises avec des maîtres de stage formé.e.s et disponibles et dont les conditions de travail permettent un bon

accueil du stagiaire.

Comment le CR va intervenir auprès des jeunes les plus éloigné.e.s de l'école, de la formation et de l'emploi? Est-il prévu des actions plus particulières pour les jeunes relevant du handicap ? Aucune réponse pertinente est apportée.

Bien que le CREFOP ait été consulté dernièrement au sujet de ce plan, son avis ne s'est malheureusement pas appuyé sur une réelle évaluation de la situation des jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi les actions de formation de ce plan sont essentiellement centrées sur les besoins immédiats des entreprises et non sur les besoins réels des jeunes.

Pour la CGT, la formation professionnelle doit permettre à chacun et chacune d'acquérir une qualification professionnelle et une certification reconnue nationalement et inscrite au répertoire national des certifications professionnelles et garantissant la valeur nationale des diplômes ; de s'insérer durablement dans un emploi correspondant à sa qualification et d'évoluer professionnellement ; d'appréhender la diversité des situations de travail qu'il rencontrera dans cet emploi.

Nous constatons que le conseil régional n'a pas réellement mis en œuvre d'investissement pour que les jeunes puissent être maintenus dans leur parcours de formation ainsi « un jeune, une solution » n'est certainement pas un plan suffisamment ambitieux pour la jeunesse d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Bien que nous aurions souhaité que l'avis du CESER soit plus offensif en matière d'investissement et d'accompagnement des jeunes, il pose le constat d'un plan en construction et invite à agir sur du plus long terme pour améliorer la situation de notre jeunesse.

C'est pourquoi nous voterons POUR.

► INTERVENTION DE Jean BARRAT, au nom de la CFDT et de la CFE-CGC (Collège 2)

Le CESER est saisi pour avis sur le plan en faveur des jeunes, dans le cadre du programme spécifique lié à la crise sanitaire. Ce programme particulier fait l'objet d'une convention entre l'Etat et la Région, nous considérons que c'est une bonne chose.

Nous notons cependant que l'effort financier, à hauteur de plus de 76 millions d'euros, vient principalement de l'Etat, la Région ne s'engageant « qu'à maintenir son niveau budgétaire de l'année 2019 », dont il est important de souligner que celui-ci suivait plusieurs années de baisses financières successives, annoncées fièrement par la région comme « des baisses des frais de fonctionnement ».

Rappelons que les dépenses de formation sont une des compétences régaliennes de la Région, et bien comptablement considérées comme dépenses de fonctionnement, ce qui ne doit tromper personne. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir, et nous attendons de la région un réel effort financier. L'accord sur ce point nous paraît déséquilibré.

Agir ensemble, nous ne pouvons que nous en féliciter. La Région s'engage par ce pacte surtout à « une obligation de faire » : coordonner, assurer l'ingénierie, la mise en cohérence de l'offre, le suivi des bénéficiaires. Nous ne pouvons que souhaiter et espérer que cet engagement se réalise, car dans l'état actuel du plan il est difficile d'appréhender les gages de mise en œuvre du programme prévu.

Comme le dit l'avis, il nous paraît indispensable que la construction de l'offre et de sa mise en œuvre soient effectuées dans le cadre d'une large concertation de tous les acteurs légitimes en matière de formation professionnelle, en particulier les partenaires sociaux et les acteurs territoriaux.

En dehors des étudiants de l'enseignement supérieur en difficulté en raison de la crise sanitaire, nouveau public à soigner particulièrement, il nous semble important de souligner que le public cible, même s'il est élargi, est sensiblement le même que celui qui se trouvait déjà en difficulté d'insertion depuis bien avant la crise sanitaire.

Les secteurs d'activité cités comme prioritaires, nous paraissent également déjà identifiés bien avant la crise comme étant en difficulté de recrutement.

Evidemment, nous ne pouvons que souhaiter que le plan et les efforts conjugués état/région produisent des effets sur ce public, mais nous ne pouvons que regretter qu'il faille une crise d'envergure, qui ne va pas manquer d'affecter aussi les entreprises employeurs, pour déployer dans notre région des moyens importants et conjugués, pour se pencher sur les difficultés de formation et d'insertion des jeunes.

Nous pensons également que les attentes, de toutes les catégories, des jeunes ne sont pas suffisamment prises en compte dans la description du plan « un jeune une solution ». Ce pacte pour l'emploi doit agir dans le cadre de l'égalité homme/femme et proposer tous les métiers aussi bien aux filles qu'aux garçons afin de favoriser la mixité dans l'ensemble des métiers.

Alors, nous insistons pour que la partie « accompagnement individuel », évoqué comme une prestation possible dans le cadre du programme, devienne une prestation systématique, et qu'elle prenne en compte ces attentes pour guider au mieux les jeunes dans la jungle de l'offre de formation et des débouchés professionnels. N'oublions pas que le monde de demain leur appartient et qu'il ne sera peut-être pas à l'image des carences identifiées actuellement.

Nous saluons malgré tout l'innovation et l'ouverture des prestations et parcours qui pourront être proposés aux jeunes, et le caractère non exclusif des publics qui pourrait concerner des moins jeunes, dans une situation similaire, et à qui l'offre pourrait également profiter.

Nous espérons que la Région pourra jouer son rôle de « chef de file » pour initier l'élaboration d'une offre pertinente et cohérente, adaptable et flexible en raison de la durée du programme annoncé pour 4 ans, avec nous insistons, un pilotage intégrant les partenaires sociaux et acteurs territoriaux.

Enfin, comme le souligne l'avis, nous souhaitons que le CESER puisse jouer pleinement son rôle dans le cadre de la participation à l'évaluation de ce programme, depuis la définition des indicateurs jusqu'à la mesure de l'impact et des effets de ce programme ambitieux.

La CFDT, et la CFE-CGC voteront favorablement cet avis.

► INTERVENTION DE Catherine HAMELIN, au nom de l'UNSA (Collège 2)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Agir pour la jeunesse dans cette période difficile et incertaine est primordial.

L'UNSA partage globalement les priorités du plan de relance et relève la volonté de l'Etat d'agir en priorité pour les jeunes en injectant une enveloppe conséquente pour lutter contre le chômage de ces publics.

Cette volonté d'accompagner les jeunes particulièrement touchés par la crise mais aussi de

répondre aux besoins de formation des entreprises a conduit la Région à adopter en juillet 2020 le « Pacte rebond pour l'emploi » en déclinaison de son plan de relance économique.

Dans le même temps, l'Etat lance le plan « un jeune, une solution » qui va se déployer dans notre Région au travers de ce « plan jeunes » pour lequel le CESER donne son avis aujourd'hui. Ce plan jeunes étant également un des volets du plan de relance Etat-Région.

Ces différents engagements nous apparaissent comme un empilement ou plutôt un enchevêtrement de dispositifs. Mais nous pouvons espérer que la mobilisation coordonnée de tous les acteurs concernés autour d'objectifs et de moyens communs soit susceptible d'enclencher une dynamique et de l'efficacité dans les réponses apportées aux jeunes.

L'avis du CESER met en avant des axes nécessaires à la mise en œuvre de ce plan que l'UNSA partage.

D'une part, s'appuyer sur les attentes et les besoins des jeunes en matière de formation et d'emploi nous paraît incontournable.

D'autre part, la question de l'accompagnement global s'avère primordiale pour lever les freins à l'accès à la formation : compétences de base, mobilité, garde d'enfants, logement, soins et protection sociale.

Ces sujets ne doivent en aucun cas constituer des entraves à la formation des plus fragiles, ni renforcer l'inégalité femmes-hommes ; il convient donc de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement ainsi que des moyens financiers et humains dédiés.

Comme sur l'ensemble du champ emploi-formation, il appartient aux organisations syndicales, avec les acteurs économiques et politiques, de veiller à la mise en œuvre des politiques publiques annoncées, à leur évaluation et à l'optimisation des moyens.

Pour l'UNSA, un co-pilotage avec toutes les parties prenantes est légitime. Il convient également de donner toute sa place au CREFOP dans la construction et le suivi de ce plan. L'urgence à répondre aux problématiques de terrain, aux attentes des jeunes, requiert non seulement une approche partagée avec un diagnostic territorial au plus près des bassins d'emploi, mais aussi des réponses construites et coordonnées par tous.

Cette convergence des énergies sera une des conditions de réussite de ce plan.

L'UNSA votera pour cet avis.

► INTERVENTION D'Aurélien CADIOU, au nom des collèges 3 et 4

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

Mon intervention est au nom des collèges 3 et 4.

Le CESER doit se prononcer ce jour sur le rapport du Conseil régional « Pacte rebond pour l'emploi, plan 1 jeune 1 solution ». Ce pacte régional fait suite au plan national 1 jeune 1 solution et à l'accord Etat-Région signé le 16 janvier 2021.

La crise sanitaire est encore présente, l'état d'urgence a été prolongé jusqu'en juin. Les effets de cette crise sont, pour partie, connus ; mais tant d'autres n'ont certainement pas encore été découverts. Les jeunes ont été particulièrement touchés, et le sont par ailleurs toujours. Certainement plus touchés par les mesures restrictives que par le virus en lui-même.

Pour la bonne cause, comme nous tous, ils ont été confinés, suivant alors leurs cours à distance, freinés dans leur recherche d'emploi, bloqués dans leurs stages, empêchés d'aller travailler. Cela a engendré des difficultés financières conséquentes pour de nombreux jeunes, souvent isolés, ayant des conséquences psychiques non négligeables. Nul besoin de vous rappeler les drames

récents. Leur accompagnement dans leurs problématiques, parfois nouvelles, a été plus difficile. Nos associations qui œuvrent pour la jeunesse n'ont pu mener à bien leurs missions, même si beaucoup se sont très vite adaptées, à travers des solutions numériques.

On le voit, cette assemblée en visioconférence en est la preuve, le numérique a remplacé le présentiel. Malheureusement, cela ne convient pas à tous les jeunes. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ils ne sont pas tous à l'aise avec le numérique ou ils ne sont pas tous équipés. Aussi, tout simplement, ces solutions numériques alternatives ne sont pas toujours adaptées à leur situation.

Face à cela, il faut maintenant agir et réparer les effets des semaines de confinement.

Le plan s'adresse principalement aux jeunes entre 16 à 29 ans, peu ou pas qualifiés, avec l'objectif de les insérer dans l'emploi.

Le plan pour notre région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit des moyens financiers importants, indispensables à l'accompagnement du public jeune, à travers le financement de parcours de formation. Cela passe également à travers une revalorisation des indemnités pour les stagiaires de la formation professionnelle

Malgré tout, les financements devront aussi appuyer les moyens d'identification des jeunes. Des campagnes de communication ne suffiront pas, les jeunes décrocheurs, les jeunes NEETs (ni employés, ni étudiants, ni stagiaires) sont des invisibles à aller chercher ; sans quoi, le plan perdra de son utilité. La Région devra alors s'appuyer sur les associations qui réalisent au quotidien ce travail et entretiennent des relations avec ces jeunes, en les soutenant.

Ils devront également servir à un accompagnement plus global et individuel des jeunes. La formation implique de la mobilité par exemple, et c'est un frein périphérique fort pour nos jeunes. Au-delà de l'aide au permis de conduire, des solutions pour la mobilité des mineurs doivent être trouvées. Pour l'hébergement, des partenariats pourraient être conclus, comme en Bourgogne-Franche-Comté, où les jeunes stagiaires peuvent utiliser les hébergements libres des AFPA grâce à un partenariat Région-AFPA.

Les collèges 3/4 tiennent à souligner que, malgré la situation et sa complexité, une sollicitation plus en amont par le Conseil Régional aurait permis à l'ensemble des membres du CESER de réaliser un travail plus complet.

Sauf expression individuelle, les collèges 3 et 4 voteront pour cet avis.

► INTERVENTION D'Aurélien CADIOU, au nom de l'ANAF

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Mon intervention est au nom de l'Association Nationale des Apprentis de France.

La crise sanitaire dure. L'année 2021 débute malheureusement comme la précédente s'est terminée. C'est une année au cours de laquelle la jeunesse devra être au cœur des priorités.

Les confinements, les couvre-feux, les mesures préventives ont affecté notre jeunesse.

Confinés chez eux, les collégiens et les lycéens n'ont pas pu effectuer un travail aussi important qu'habituellement sur leur orientation. Ils n'ont pas pu réaliser leurs stages, qui sont pourtant des temps importants dans la construction de leur parcours. Ils n'ont pas pu visiter des CFA ni échanger avec des apprentis, les portes ouvertes étant annulées. Les échanges entre pairs et la découverte des métiers ont ainsi été extrêmement réduits.

Le Gouvernement a rapidement pris des engagements forts, notamment avec le plan 1 jeune 1 solution, mais les textes d'application ont parfois été attendus longtemps. Cela a eu un impact



certain sur l'efficacité des mesures ainsi que sur la confiance portée par les bénéficiaires envers les annonces de soutien. Pour l'apprentissage, notamment, nombreux sont les employeurs, privés et publics, à attendre en septembre 2020 la concrétisation par les textes des annonces faites en juin 2020.

Malgré tout, les derniers chiffres montrent un fort engouement pour l'apprentissage en 2020. L'aide incitative, revalorisée entre 5000 et 8000 euros a porté ses fruits. Nous espérons que la dynamique continuera après un retour à la normale de cet encouragement. Il faut aussi souligner que la bascule des contrats de professionnalisation vers les contrats d'apprentissage pèse également dans la balance.

Les chiffres sont bons, mais, peut-on s'en satisfaire, si la qualité ne suit pas ?

Là n'est pas le sujet de cet avis, mais il est l'occasion de rappeler que les apprentis, depuis la réforme, bénéficient d'aides plus faibles avec des conditions d'attribution plus strictes qu'auparavant. Alors que le sujet était pris très au sérieux au Ministère du Travail depuis l'enquête comparative réalisée par l'ANAF, la nouvelle Ministre n'accorde que peu d'importance à ce sujet. Relève des Régions à ce niveau, les opérateurs de compétences, après plus d'un an d'existence, peinent à identifier les aides nécessaires et utiles aux apprentis.

Fin janvier 2021, 38000 futurs apprentis étaient en centre de formation, sans employeur. Parfois, victimes d'abus d'écoles qui ont plus que raison compléter leurs sections. Celles-ci semblent profiter de mesures d'urgences en période de crise, demandant parfois même au jeune de mettre la main à la poche. Elles ternissent malheureusement l'image de l'apprentissage. Ces 38000 jeunes ont 6 mois pour trouver une entreprise, et la date de fin approche. Ils seraient environ 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes à être dans cette situation. Alors que la réponse du Gouvernement tient seulement à proposer aux Préfets de trouver des employeurs pour ces futurs apprentis, nous nous réjouissons de voir le Conseil Régional apporter une solution. Celle-ci permet aux CFA et aux jeunes de continuer leur formation jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Au-delà de ce premier pas fait vers l'apprentissage par le Conseil Régional depuis la réforme, un soutien à travers des aides à destination des apprentis et adaptées aux territoires Auvergnats-Rhônealpins, permettrait d'accompagner au mieux notre jeunesse.

Aussi, et comme l'on fait certaines régions, la création d'un label pour les CFA permettrait de mettre en avant ceux qui respectent les règles et assurent un accompagnement de qualité de leurs apprenants.

La formation de nos jeunes est indispensable pour leur insertion dans le monde du travail. L'avis présenté ce jour remplit donc ces objectifs et viendra compléter l'offre de formation disponible. C'est un levier essentiel, pour lequel il convient néanmoins prendre en compte les situations individuelles de chaque apprenant, afin de leur permettre de suivre sereinement leur parcours, sans freins périphériques.

L'ANAF votera pour cet avis.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 19 février 2021



142 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

2 SE SONT ABSTENUS

8 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pou	Con	tre	Abs	NPP	V
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain						
		BERTHE Christian	x					
		DUBOISSET Gilles	x					
		Non désigné(e)						
		PARAIRE Daniel						
		RENIE Stanislas	x					
		SIQUIER Marie-Amandine	x					
		VEYRE de SORAS Christine	x					
		VILLARD Hélène	x					
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	x					
		CHARVERON Philippe						
		LE JAOUEN Eric	x					
		PANSERI Anne-Sophie	x					
		VENOSINO Dorothée	x					
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON-THURA Séverine						
		CADARIO Jacques	x					
		STOJANOVIC Sandrine	x					
		TARLIER Bruno	x					
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	x					
		CABUT Bruno	x					
		DESPRET Françoise						
		JOUVANCEAU Pascale	x					
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	x					
		LATAPIE Didier	x					
		MOLLARD André						
		PELLISSIER Elisabeth	x					
		PEYREFITTE Carole	x					
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	x					
		BLANC Dominique						
		MARCAGGI Christophe	x					
		ROBERT Anne-Marie	x					
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	x					
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	x					
CLEMENT Florence								
MARTEL Alain		x						

Collège	Organisation	Nom	Pou	Con	tre	Abs	NPP	V
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	x					
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	x					
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	x					
		PFISTER Françoise	x					
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric						
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	x					
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	x					
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles						
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	x					
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	x					
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	x					
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	x					
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain	x					
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick						
		FLAUGERE Jean-Luc	x					
		Non désigné(e)						
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	x					
		ROYANNEZ Jean-Pierre	x					
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo						
		LAUZIER Léa	x					
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	x					
		ROUX Annie	x					
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	x					
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	x					
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)						
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	x					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
		BOUVERET Lise	x			
		BOUVIER Bruno	x			
		CANET Fabrice	x			
		DA COSTA Rosa	x			
		FATIGA Antoine	x			
		FAURE Philippe	x			
		GELDHOF Nathalie	x			
		GRANGER Karine	x			
		GUICHARD Karine	x			
		HOURS Eric	x			
		MARGERIT Laurence	x			
		MURCIA Jean-Raymond	x			
		NATON Agnès	x			
		PUTOUX Laurent	x			
		RODRIGUEZ Vincent				
		SALA Chantal	x			
	TOURNEUX Stéphane	x				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	x			
		BEAUJOU Victoire	x			
		BOLF Edith	x			
		GUILHOT Jean-Marc	x			
		GUILLOT Daniel	x			
		JUYAUX-BLIN Christian	x			
		LAGNIER Christine	x			
		LAMOTTE Bruno	x			
		LE GAC Elisabeth	x			
		LOZAT Jean-Luc	x			
MORAIN Marie-Christine		x				
MORISSE François	x					
NINNI Agnès	x					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	x					
ROBERTO Sansoro	x					
SCHMITT Isabelle	x					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	x			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric				x
		BOCHARD Frédéric				
		DELAUME Colette				x
		GILQUIN Jean-Pierre				x
		LEYRE Michelle				
		PICHOT Arnaud				x
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal				x
		SEGAULT Héléne				x
		TEMUR Héléne				x
		VINCIGUERRA Pio				x
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François				
		LAURENT Bernard	x			
		RUCKA Agathe	x			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	x			
		CARCELES Robert	x			
		CARUANA Laurent	x			
		GALLIEN Sylvie	x			
		GILBERT Madeleine	x			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	x			
		HAMELIN Catherine	x			
		MUSSET Sophie	x			
		MYC Michel	x			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	x			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				x
		VELARD Patrick				x
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice				
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	x			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	x			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	x			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	x			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	x			
	Accord entre le CREAI Auvergne et le CREAI Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre				
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	x			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	x			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	x			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	x			
		Non désigné(e)				
		DUMASY Lise				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie	x			
		BENOIT Jean-Marie				
		GALLO Anaïck	x			
		SAGOT Fabrice	x			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar	x			
		VARICHON Béatrice	x			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	x			
		MONNET Alexis	x			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes et Filactions	BIN-HENG Maryvonne	x			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	Non désigné(e)				
		MEKEDDEM Nassim				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	x			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	x			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	x			
		VIGNAT Josette	x			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	x			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel	x			
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	x			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	x			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	x			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	x			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	x			
		GRATALOUP Sylvain				
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel	x			
		PATAT Salomé	x			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	x			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	x			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon				
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	x			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien	x			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	x			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	x			
		CHAMBA Cécile	x			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	x			
		RESCHE-RIGON Frédérique	x			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	x			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	x			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	x			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	x			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	x			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	x			
		GUIEAU Willy				
		VERDIER Jean-Louis	x			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	x			
		BRUNO Marie	x			
		DOYELLE Manon	x			
		FAUREAU Bernard	x			
		GELAS Nadine				
		HABOUZIT Michel	x			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargé d'études

Tristan DESFRENNES

tristan.desfrennes@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 46 04

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Le CESER est saisi pour avis sur le « Pacte régional Rebond pour l'emploi – Plan un jeune, une solution », déclinaison régionale du plan gouvernemental en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Dans son avis, le CESER souligne l'engagement du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans ce plan, qui prévoit des moyens supplémentaires et des pistes d'actions innovantes.

Il plaide en particulier pour que sa mise en œuvre s'appuie sur l'analyse et la prise en compte des attentes des jeunes en difficulté dans leur parcours d'accès à l'emploi.

JEUNESSE | PARCOURS INDIVIDUEL DE FORMATION |
DECROCHAGE | INSERTION PROFESSIONNELLE |
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20